

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

Séance du 24 février 2025

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ce lundi vingt-quatrième jour du mois de février deux mille vingt-cinq à dix-sept heures six, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Bonin, Serge Côté, Jeannot Demers, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Alexandre Fallu, Ann Jeffrey (partiellement), Réjean, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Sont absents : les membres du conseil de la Ville Guy Dumoulin et Réjean Lamontagne.

Assistent à la séance : Jean-Sébastien Gagnon, Directeur général adjoint - services de proximité et Directeur général par intérim, et Caroline Asselin, greffière adjointe.

CV2293

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance du 24 février 2025, par l'ajout de l'affaire suivante :

Embauche d'un Directeur des technologies de l'information et de la transformation numérique

Document d'aide à la décision [GCH-2025-015](#)

Adoptée à l'unanimité

CV2294

Période de questions

Environ 21 personnes assistent à la séance. Une personne prend la parole. Une question transmise par le biais du formulaire de questions en ligne sur le site Internet de la Ville a été lue par la greffière adjointe et le maire répond aux questions.

CV2295

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 février 2025

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil de la Ville tenue le
10 février 2025.

Adoptée à l'unanimité

CV2296

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité exécutif du 4 février 2025

Le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 4 février 2025 est
déposé.

CV2297

Embauche d'une Cheffe de service de la cour municipale à la Direction des affaires juridiques et nomination d'une Greffière de la Cour municipale de la Ville de Lévis

Document d'aide à la décision [GCH-2025-016](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE1939;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'embaucher Lysandre Arseneau à titre de Cheffe du service de la cour
municipale à la Direction des affaires juridiques, poste de cadre régulier à temps
complet, à la classe 6 et à l'échelon 10, et aux conditions de travail prévues au
protocole des conditions de travail des cadres de la Ville.

De nommer Lysandre Arseneau à titre de Greffière de la Cour municipale de la
Ville de Lévis, et ce, à compter du 30 mai 2025.

Adoptée à l'unanimité

CV2298

Abrogation de la résolution CV-2018-00-86 « Politique de signalement des actes répréhensibles »

Document d'aide à la décision [GRE-2024-042](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE1900;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

D'abroger la résolution CV-2018-00-86 « Politique de signalement des actes répréhensibles ».

Adoptée à l'unanimité

CV2299

Détermination de la date de l'audition de la révision de la décision du comité de démolition autorisant la démolition de l'immeuble situé au 32, avenue Bégin (lot 2 433 355 du cadastre du Québec, secteur Lévis) et fixation de la date du prononcé de la décision dans le cadre de la demande de révision

Document d'aide à la décision [GRE-2025-007](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE1944;

ATTENDU la décision du comité de démolition rendue le 16 décembre 2024 autorisant la demande de démolition;

ATTENDU les arguments présentés par le requérant et les personnes qui ont déposé des demandes de révision dans le cadre de cette demande de révision;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

De fixer au 7 avril 2025, à 17h, lors d'une séance extraordinaire de ce conseil, la date d'audition de la révision de la décision du comité de démolition rendue le 16 décembre 2024, autorisant la demande de démolition de l'immeuble situé au 32, avenue Bégin (lot 2 433 355 du cadastre du Québec, secteur Lévis).

De fixer au 23 juin 2025, au cours de la séance ordinaire du ce conseil, le prononcé de la décision dans le cadre de la demande de révision de cette décision du comité de démolition.

Adoptée à l'unanimité

CV2300

Appui à la Mission unitainés

Document d'aide à la décision [ENV-2025-007](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE1902;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

D'appuyer la Mission unitainés à l'égard du dépôt d'une demande de financement dans le cadre de l'initiative de croissance de la canopée des collectivités canadiennes de la Fédération canadienne des municipalités, pour l'aménagement et l'augmentation de la couverture végétale de son terrain.

Adoptée à l'unanimité

CV2301

Demande d'aide financière à Recyc-Québec et désignation d'une représentante de la Ville

Document d'aide à la décision [ENV-MR-2025-002](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE1904;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au programme d'aide au compostage domestique et communautaire auprès de Recyc-Québec, telle que jointe à la fiche de prise de décision ENV-MR-2025-002, et de désigner la directrice de la Direction de l'environnement à titre de représentante de la Ville et de l'autoriser en conséquence à signer cette demande et tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, dont l'ensemble des documents de suivi qui seront nécessaires à l'obtention de l'aide financière.

Adoptée à l'unanimité

CV2302

Financement de la dépense relative au projet d'amélioration des espaces verts et de la qualité de vie dans les parcs industriels et aux travaux de pavage de certaines voies publiques et de routes d'accès aux sablières et carrières

Document d'aide à la décision [GEN-RPI-2025-005](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE1942;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'affecter un montant maximum de 715 000 \$ provenant de la réserve financière pour les travaux municipaux dans les parcs industriels pour le financement de dépenses relatives au projet d'amélioration des espaces verts et de la qualité de vie dans les parcs industriels.

D'affecter un montant maximum de 400 000 \$ provenant du fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques pour le financement d'une partie de la dépense relative aux travaux de pavage de certaines voies publiques et de routes d'accès aux sablières et carrières pour l'année 2025.

Adoptée à l'unanimité

CV2303

Entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération utilisant la solution de traitement des appels hébergée à intervenir avec Bell Canada
Document d'aide à la décision [POL-911-2025-002](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE1945;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

De conclure l'entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération utilisant la solution de traitement des appels hébergée à intervenir avec Bell Canada, telle que jointe à la fiche de prise de décision POL-911-2025-002, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV2304

Aide financière à des organismes de la communauté
Document d'aide à la décision [DVC-DSC-2025-007](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE1910;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'accorder les aides financières de plus de 15 000 \$, pour l'année financière 2025, à des organismes de la communauté, telles qu'indiquées à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2025-007, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV2305

Demande d'aide financière au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration relative à la poursuite du plan d'action en immigration pour 2025-2026 dans le cadre du programme d'appui aux collectivités
Document d'aide à la décision [DVC-DSC-2025-008-R-1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE1911;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'autoriser le dépôt d'une demande de 230 100 \$ pour la période du 1^{er} mai 2025 au 30 avril 2026, dont 50 % du montant (115 050 \$) est assumé par

la Ville, dans le cadre du programme d'aide financière aux collectivités du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et, par le fait même, bénéficier d'un soutien de 230 100\$ pour poursuivre les actions en matière d'attraction, d'accueil et d'inclusion des personnes immigrantes à Lévis; tel que mentionné dans la fiche de prise de décision DVC-DSC-2025-008-R-1, d'autoriser la Cheffe du service du développement social et communautaire de la Direction de la vie communautaire, à signer les documents relatifs au dépôt de la demande et à assurer tous les autres suivis administratifs requis auprès du ministère de l'Immigration, de la francisation et de l'intégration, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer l'entente à intervenir avec ce ministère dans le cadre de cette aide financière et tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV2306

Entente d'aide financière et de collaboration relative à l'organisation d'une activité de reconnaissance de l'action bénévole pour l'édition 2025 à intervenir avec Convergence action bénévole

Document d'aide à la décision [DVC-DSC-2025-009](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE1912;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

De conclure l'entente d'aide financière et de collaboration relative à l'organisation d'une activité de reconnaissance de l'action bénévole pour l'édition 2025 à intervenir avec Convergence action bénévole, telle que jointe à la présente fiche de prise de décision DVC-DSC-2025-009, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV2307

Avenant 1 au contrat de services du programme de soutien aux initiatives citoyennes pour les initiatives en environnement à intervenir avec la Corporation de développement communautaire de Lévis

Document d'aide à la décision [DVC-DSC-2025-010](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE1934;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

De conclure l'avenant 1 au contrat de services du programme de soutien aux initiatives citoyennes pour les initiatives en environnement intervenu avec la

Corporation de développement communautaire de Lévis, tel que joint à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2025-010, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV2308

Dépôt des listes de virements de fonds pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2024 et des listes des crédits additionnels pour la même période

Document d'aide à la décision [FIN-2025-009](#)

Les listes de virements de fonds pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2024 et les listes des crédits additionnels pour cette même période sont déposées, à titre de reddition de compte et d'information.

CV2309

Nomination d'un membre au comité consultatif d'urbanisme

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2025-001](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE1915;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De nommer Nicolas Tremblay à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour un mandat d'une durée de deux ans à compter du 10 mai 2025.

Adoptée à l'unanimité

CV2310

Renouvellement du mandat de trois membres du comité consultatif d'urbanisme

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2025-002](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE1916;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De renouveler le mandat de Pascale Boudreault, Claude Duquet et Bertrand La-Rue, à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour un mandat d'une durée d'un à compter du 10 mai 2025.

Adoptée à l'unanimité

CV2311

Avis sur le Second projet de plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé par la Communauté métropolitaine de Québec

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-001](#)

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Québec a adopté son Second projet de plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé le 21 novembre 2024;

ATTENDU QUE la Ville peut, en vertu de l'article 56.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, formuler un avis concernant le plan métropolitain d'aménagement et de développement et en transmettre copie à la Communauté métropolitaine de Québec;

ATTENDU QUE le plan métropolitain d'aménagement et de développement constitue un document crédible, bien structuré, mobilisateur et cohérent afin d'influencer l'aménagement et le développement du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec pour les prochaines décennies;

ATTENDU QUE la Ville désire toutefois que certains ajustements soient apportés à ce document de planification, afin de répondre plus judicieusement aux besoins de Lévis et des autres entités de la Communauté métropolitaine de Québec;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE1917;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'adopter l'avis sur le Second projet de plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé adopté le 21 novembre 2024 par la Communauté métropolitaine de Québec, tel que joint à la présente fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-001, et d'en transmettre copie à cette dernière.

Adoptée à l'unanimité

CV2312

Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit la construction d'une gloriette sur une partie du lot 1 964 711 du cadastre du Québec (2434, route Marie-Victorin, secteur Saint-Nicolas)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-008](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE1920;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De donner, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, un avis favorable à la demande d'autorisation 448413 concernant une utilisation à une fin autre qu'agricole, soit la construction d'une gloriette sur une partie du lot 1 964 711 du cadastre du Québec (2434, route Marie-Victorin, secteur Saint-Nicolas), et ce, en tenant compte des motifs suivants :

- le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et lotissement autorise l'hébergement temporaire pour fins d'aide des personnes et les bases de plein air à plusieurs endroits hors de la zone agricole. Alors, il existe des espaces vacants disponibles hors de la zone agricole permettant la venue d'une gloriette. Cependant, il s'agit d'un espace approprié étant donné que la demande constitue un bâtiment complémentaire à un usage existant et autorisé par la Commission de protection du territoire agricole du Québec;
- selon l'Inventaire des terres du Canada, le potentiel agricole du sol du lot visé par la demande est de classes 2 et 3 avec des limitations d'effet cumulatif de plusieurs désavantages mineurs et de relief;
- les possibilités d'utilisation du lot visé à des fins agricoles sont limitées étant donné que le site supporte déjà les installations d'un camp de vacances;
- l'objet de la demande n'entraînera aucune conséquence négative sur le milieu. Le camp de vacances est déjà considéré comme étant un immeuble protégé. Il génère donc des distances séparatrices pour les établissements d'élevage et d'épandage. Cependant, la gloriette se situe en retrait par rapport aux bâtiments d'élevage limitrophes;
- compte tenu de la finalité de la demande, il s'agit d'un espace approprié;
- la demande n'affectera pas la communauté agricole considérant qu'il s'agit d'un usage complémentaire à une entreprise existante;
- les ressources eau et sol ne seront pas affectées par la demande;
- les paragraphes 4, 8, 9, 10 et 11 du deuxième alinéa de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, c. P-41.1) ne trouvent pas effet dans la présente demande d'autorisation.

Adoptée à l'unanimité

CV2313

Aide financière à la Maison de soins palliatifs du littoral

Document d'aide à la décision [DEV-2025-005](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE1926;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

D'accorder une aide financière d'un montant maximum de 150 000 \$ à la Maison de soins palliatifs du littoral, pour son projet d'achat du bâtiment du presbytère de Saint-Romuald pour la relocalisation de la Maison de soins palliatifs du littoral, conformément à la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

Adoptée à l'unanimité

CV2314

Rapport annuel d'activités du fonds des régions et ruralité et priorités d'intervention pour l'année 2025

Document d'aide à la décision [DEV-2025-008](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE1896;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

D'adopter le rapport annuel d'activités du fonds régions et ruralité, tel que joint à la fiche de prise de décision DEV-2025-008.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de confirmer les priorités d'intervention suivantes au fonds des régions et ruralité pour l'année 2025 :

1. Développement commercial
2. Développement industriel
3. Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) : les projets qui :
 - 3.1. Améliorent la qualité de vie et le bien-être de la population de Lévis;
 - 3.2. S'inscrivent et contribuent à la mise en œuvre du Plan d'action de développement durable de la Ville de Lévis adopté en juillet 2014, dont une copie est disponible sur le site Internet de la Ville de Lévis;
 - 3.3. Contribuent à la revitalisation des quartiers historiques;
 - 3.4. Favorisent et soutiennent le bénévolat;
 - 3.5. Stimulent l'entrepreneuriat individuel et collectif;
 - 3.6. Sont mis de l'avant par les entreprises de l'économie sociale.

Adoptée à l'unanimité

CV2315

Régularisation du titre de propriété d'une partie des rues du Cantonnier et du Cheminot (lot 2 382 490 du cadastre du Québec, secteur Charny)

Document d'aide à la décision [APP-GI-2025-004](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE1930;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'identifier une partie de l'assiette de la rue du Cantonnier et une partie de l'assiette de la rue du Cheminot (secteur Charny), correspondant au lot 2 382 490 du cadastre du Québec, telles qu'illustrées sur les plans joints à la fiche de prise de décision APP-GI-2025-004, et d'autoriser la greffière, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à publier les avis requis par le

troisième alinéa de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* et, en temps utile, à publier au Registre foncier la déclaration prévue au quatrième alinéa de cet article, et ce, afin de régulariser le titre de propriété de la Ville sur ces rues.

Adoptée à l'unanimité

CV2316

Acquisition par expropriation d'une partie du lot 4 429 387 du cadastre du Québec (boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [APP-GI-2025-005](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE1931;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'acquérir par voie d'expropriation à des fins de travaux d'aménagement de voies réservées pour le transport collectif sur le boulevard Guillaume-Couture, incluant des travaux permanents de voirie, d'aqueduc et d'égouts, de pistes cyclables, de conduits souterrains, de pavage, de bordures de rue, de trottoirs, d'aménagements paysagers, d'éclairage et de signalisation routière, de déplacement et d'enfouissement d'utilités publiques, une partie du lot 4 429 387 du cadastre du Québec, d'une superficie de 166,0 mètres carrés, telle qu'identifiée sur le plan de la description technique préparé par Guillaume Normand, arpenteur-géomètre, sous le numéro 1999 de ses minutes, tel que joint à la fiche de prise de décision APP-GI-2025-005, et d'autoriser la procureure mandatée ou le procureur mandaté à cet effet à entreprendre les procédures d'expropriation de cet immeuble et à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

CV2317

Autorisation d'utiliser le stationnement et de traverser le parc des Grandes-Pointes pour l'hiver 2024-2025

Document d'aide à la décision [TMD-2025-005-R-1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE1933;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

D'autoriser l'utilisation du stationnement et de traverser le parc des Grandes-Pointes pour l'hiver 2024-2025, selon le tracé défini à l'annexe 2 du procès-verbal du comité de sécurité publique et de circulation, tel que joint à la fiche de prise de décision TMD-2025-005-R-1, pour permettre aux motoneigistes et quadistes de débarquer dans le stationnement public municipal avec leur véhicule hors route pour rejoindre la piste du Grand-Tronc.

Adoptée à l'unanimité

CV2318

Financement de la dépense relative au projet de la bonification de la sécurité routière et des frais connexes

Document d'aide à la décision [TMD-2025-010](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE1932;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

De financer la dépense relative au projet de la bonification de la sécurité routière et des frais connexes au montant maximum de 200 000 \$, à même la réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la sécurisation des usagers des réseaux routiers, piétonniers et cyclables.

Adoptée à l'unanimité

CV2319

Avis de motion du Règlement RV3512 modifiant le Règlement RV-2021-21-16 sur les permis et certificats (exigence d'obtention d'un certificat d'autorisation pour les usages temporaires) et dépôt du projet de règlement

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-015](#)

Le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3512 modifiant le Règlement RV-2021-21-16 sur les permis et certificats, et il dépose le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-015.

Ce règlement a pour objet de retirer, pour les organismes à but non lucratif, l'exigence d'obtention d'un certificat d'autorisation pour les usages temporaires de type fêtes foraines, cirques, festivals et autres événements similaires et à corriger la catégorisation d'une intervention pour des travaux de déblai et de remblai.

CV2320

Avis de motion du Règlement RV3513 sur la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la gestion, au traitement et à la valorisation des matières résiduelles et dépôt du projet de règlement

Document d'aide à la décision [ENV-MR-2025-001](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Bonin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3513 sur la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la gestion, au traitement

et à la valorisation des matières résiduelles, et il dépose le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision ENV-MR-2025-001.

Ce règlement a pour objet de créer une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets reliés à la gestion et au traitement des matières résiduelles. Cette réserve est financée entièrement par les sommes reçues à partir du 1^{er} décembre 2025 dans le cadre de la compensation pour la collecte sélective des matières recyclables (*Règlement sur la compensation pour les services municipaux en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles* (RLRQ, c. Q-2, r. 10)).

CV2321

Avis de motion du Règlement RV3514 décrétant un emprunt pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques et dépôt du projet de règlement

Document d'aide à la décision [FIN-2025-006](#)

Le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3514 décrétant un emprunt pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques, et il dépose le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision FIN-2025-006.

Ce règlement a pour objet de financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques par un emprunt n'excédant pas la somme de 724 500 \$ d'un terme de trois ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville.

CV2322

Avis de motion du Règlement RV3515 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (écran tampon, zone C1563, secteur Charny) et dépôt du projet de règlement

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-016](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Turner donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3515 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et il dépose le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-016.

Ce règlement a pour objet d'exiger un écran tampon sur un terrain sur lequel l'usage exercé fait partie des familles commerciale ou industrielle, le long d'une ligne arrière d'un terrain utilisé pour un usage de la famille d'habitation, dans la zone C1563.

CV2323

Avis de motion du Règlement RV3516 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement et dépôt du projet de règlement

Document d'aide à la décision [TMD-2025-005-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3516 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement, et il dépose le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision TMD-2025-005-R-1.

Ce règlement a pour objet de régir la circulation, la vitesse et le stationnement, sur une partie des rues Prairies, Sarriette, Fines-Herbes, du Centre-Hospitalier, Albert-Rousseau, Giraud, Létourneau, Louis-Philippe-Ruel et Saint-Omer ainsi que dans plusieurs stationnements publics municipaux.

CV2324

Avis de motion du Règlement RV3517 modifiant le Règlement RV-2022-22-51 sur la circulation des camions et des véhicules-outils et dépôt du projet de règlement

Document d'aide à la décision [TMD-2025-005-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3517 modifiant le Règlement RV-2022-22-51 sur la circulation des camions et des véhicules-outils, et il dépose le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision TMD-2025-005-R-1.

Ce règlement a pour objet de régir la circulation des camions et des véhicules-outils dans le secteur Saint-Nicolas.

CV2325

Avis de motion du Règlement RV3518 sur la création d'une réserve financière relative aux transactions d'échange d'immeubles et dépôt du projet de règlement

Document d'aide à la décision [APP-GI-2025-007](#)

Le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3518 sur la création d'une réserve financière relative aux transactions d'échange d'immeubles, et il dépose le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision APP-GI-2025-007.

Ce règlement a pour objet de créer une réserve financière relative aux transactions d'échange d'immeubles, d'un montant maximal de 10 000 000 \$, d'une durée indéterminée, au profit de l'ensemble du territoire de la ville, financée par l'appropriation des deniers nécessaires à la constitution de cette réserve à même le fonds général de la Ville ou par l'affectation de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté, ainsi que pour le volet cession d'immeuble, toutes les sommes du fonds général de la municipalité provenant de la cession d'immeubles décrits à l'article 1, déduction faite du montant nécessaire pour pourvoir au remboursement des engagements non échus qui auraient été contractés aux fins d'acquisition de ces immeubles échangés, de même que de prévoir qu'à la fin de cette réserve, l'excédent des revenus sur les dépenses, le cas échéant, est versé au fonds général de la Ville.

CV2326

Avis de motion du Règlement RV3519 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone H2208 à même une partie de la zone L2240, rue Saint-Laurent, secteur Lévis) et dépôt du projet de règlement

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-027](#)

Le membre du conseil de la Ville Steve Dorval donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3519 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et il dépose le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-027.

Ce règlement a pour objet d'agrandir la zone H2208 à même une partie de la zone L2240, de même qu'étant donné que le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et lotissement en vigueur interdit l'usage « établissement de résidence principale », soit l'exploitation d'un établissement touristique où est offert, au moyen d'une seule réservation, de l'hébergement dans la résidence principale de la personne physique qui l'exploite à une personne ou à un seul groupe de personnes liées à la fois et n'incluant aucun repas servi sur place dans la zone H2208, l'agrandissement de cette zone à même une partie de la zone L2240 aura pour effet d'interdire l'exploitation d'un « établissement de résidence principale » dans cette partie de zone.

CV2327

Adoption du Projet de règlement RV3512 modifiant le Règlement RV-2021-21-16 sur les permis et certificats (exigence d'obtention d'un certificat d'autorisation pour les usages temporaires) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-015](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE1921 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'adopter le Projet de règlement RV3512 modifiant le Règlement RV-2021-21-16 sur les permis et certificats, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-015.

De décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

Adoptée à l'unanimité

CV2328

Adoption du Projet de règlement RV3515 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (écran tampon, zone C1563,

secteur Charny) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-016](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE1922 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

D'adopter le Projet de règlement RV3515 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-016.

De décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

Adoptée à l'unanimité

CV2329

Adoption du Projet de règlement RV3519 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone H2208 à même une partie de la zone L2240, rue Saint-Laurent, secteur Lévis) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-027](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE1925 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter le Projet de règlement RV3519 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-027.

De décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

Adoptée à l'unanimité

CV2330

Adoption du Second projet de règlement RV-2024-34-88 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modifications de certaines dispositions sur les arbres et les revêtements pour les toits plats ainsi que les espaces de stationnement)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-003](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE1918 ;

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'adopter le Second projet de règlement RV-2024-34-88 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, avec changement par rapport au Projet de règlement, adopté par la résolution CV-2024-0709.

Le changement apporté au Second projet de règlement par rapport au Projet de règlement consiste :

- à l'ajout du terme « matériaux » dans l'énumération des matériaux de revêtement pour les espaces de stationnement qui nécessitent un indice de réflectance solaire d'au moins 29.

En conséquence, le Second projet de règlement a pour objet :

- d'ajouter et de préciser des définitions et, selon l'usage, de prévoir le nombre minimal d'arbres exigé sur un terrain, les normes pour la plantation d'arbres, la plantation d'essences d'arbres particuliers, la plantation prohibée d'arbres, la plantation et l'entretien d'arbres dans l'emprise de rue et l'abattage d'arbres;
- d'ajouter des dispositions concernant les matériaux à utiliser pour l'aménagement et l'agrandissement d'un espace de stationnement extérieur et d'ajouter des dispositions concernant les matériaux à utiliser pour la construction ou la réfection d'un toit plat ou dont la pente est inférieure à 17 % « 2(V) : 12(H) ».

Adoptée à l'unanimité

CV2331

Adoption du Second projet de règlement RV-2024-34-95 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modifications à la grille des spécifications concernant le groupe d'usages P1, service communautaire de proximité, pour la zone M2556, à proximité de l'intersection de la rue Saint-Omer et du boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-017](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE1923 ;

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter le Second projet de règlement RV-2024-34-95 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement, adopté par la résolution CV-2024-0758.

Adoptée à l'unanimité

CV2332

Adoption du Second projet de règlement RV-2024-34-91 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone M1307 à même une portion de la zone L1321, boulevard Guillaume-Couture, secteur Saint-Romuald)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-023](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE1924 ;

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D'adopter le Second projet de règlement RV-2024-34-91 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement, adopté par la résolution CV-2024-0711.

Adoptée à l'unanimité

CV2333

Adoption du Règlement RV3504 décrétant un emprunt de 1 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations

Document d'aide à la décision [FIN-2025-001](#)

ATTENDU QUE la greffière adjointe mentionne que le Règlement RV3504 décrétant un emprunt de 1 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 1 000 000 \$, d'un terme de cinq ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition ou l'installation de machineries, de véhicules, d'ameublements et d'équipements, incluant les équipements informatiques;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE1873 ;

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

D'adopter le Règlement RV3504 décrétant un emprunt de 1 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations, tel que joint à la fiche de prise de décision FIN-2025-001.

De se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), pour le règlement joint à la fiche de prise de décision FIN-2025-001.

Adoptée à l'unanimité

CV2334

Adoption du Règlement RV3505 décrétant un emprunt de 1 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations

Document d'aide à la décision [FIN-2025-001](#)

ATTENDU QUE la greffière adjointe mentionne que le Règlement RV3505

décrétant un emprunt de 1 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 1 000 000 \$, d'un terme de dix ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition, l'amélioration, l'aménagement, l'installation ou la construction d'immeubles, de bâtiments, de terrains, excluant les terrains spécifiquement destinés à la revente, de machinerie, de véhicules, d'ameublements, d'infrastructures et d'équipements, excluant les équipements informatiques ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE1874 ;

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'adopter le Règlement RV3505 décrétant un emprunt de 1 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations, tel que joint à la fiche de prise de décision FIN-2025-001.

De se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), pour le règlement joint à la fiche de prise de décision FIN-2025-001.

Adoptée à l'unanimité

CV2335

Adoption du Règlement RV3506 décrétant un emprunt de 1 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations

Document d'aide à la décision [FIN-2025-001](#)

ATTENDU QUE la greffière adjointe mentionne que le Règlement RV3506 décrétant un emprunt de 1 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 1 000 000 \$, d'un terme de quinze ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition, l'amélioration, l'aménagement, l'installation ou la construction d'immeubles, de bâtiments, de terrains, excluant les terrains spécifiquement destinés à la revente, d'infrastructures, de véhicules, de machineries et d'équipements, excluant les équipements informatiques ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE1875 ;

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

D'adopter le Règlement RV3506 décrétant un emprunt de 1 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations, tel que joint à la fiche de prise de décision FIN-2025-001.

De se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), pour le règlement joint à la fiche de prise de décision FIN-2025-001.

Adoptée à l'unanimité

CV2336

Adoption du Règlement RV3507 décrétant un emprunt de 10 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux
Document d'aide à la décision [FIN-2025-002](#)

ATTENDU QUE la greffière adjointe mentionne que le Règlement RV3507 décrétant un emprunt de 10 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 10 000 000 \$, d'un terme de quinze ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le parcours du réseau d'aqueduc du territoire de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux, de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux et pour l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'immeubles ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE1876 ;

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Anne Jeffrey

D'adopter le Règlement RV3507 décrétant un emprunt de 10 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux), tel que joint à la fiche de prise de décision FIN-2025-002.

De se prévaloir des pouvoirs prévus au premier paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et à l'article 99 de la *Charte de la Ville de Lévis* (RLRQ, c. C-11.2), pour le règlement joint à la fiche de prise de décision FIN-2025-002.

Adoptée à l'unanimité

CV2337

Adoption du Règlement RV3508 décrétant un emprunt de 75 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux
Document d'aide à la décision [FIN-2025-002](#)

ATTENDU QUE la greffière adjointe mentionne que le Règlement RV3508 décrétant un emprunt de 75 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 75 000 000 \$, d'un terme de vingt ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le parcours du réseau d'aqueduc du territoire de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux, de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux et pour l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'immeubles ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE1877 ;

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

D'adopter le Règlement RV3508 décrétant un emprunt de 75 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux, tel que joint à la fiche de prise de décision FIN-2025-002.

De se prévaloir des pouvoirs prévus au premier paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de *la Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et à l'article 99 de la *Charte de la Ville de Lévis* (RLRQ, c. C-11.2), pour le règlement joint à la fiche de prise de décision FIN-2025-002.

Adoptée à l'unanimité

Le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey quitte et reprend son siège avant la prise en considération de l'affaire suivante.

CV2338

Adoption du Règlement RV3509 décrétant un emprunt de 1 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents

Document d'aide à la décision [FIN-2025-002](#)

ATTENDU QUE la greffière adjointe mentionne que le Règlement RV3509 décrétant un emprunt de 1 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 1 000 000 \$, d'un terme de quinze ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents d'aménagement de parcs et de berges, d'aqueduc, d'égout, de pistes cyclables, de conduits souterrains, de pavage, de chaînes de rue, de trottoirs, d'éclairage et de signalisation routière et pour l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'immeubles ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE1878 ;

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'adopter le Règlement RV3509 décrétant un emprunt de 1 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents, tel que joint à la fiche de prise de décision FIN-2025-002.

De se prévaloir des pouvoirs prévus au premier paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de *la Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et à l'article 99 de la *Charte de la Ville de Lévis* (RLRQ, c. C-11.2), pour le règlement joint à la fiche de prise de décision FIN-2025-002.

Adoptée à l'unanimité

CV2339

Adoption du Règlement RV3510 modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2024-34-42 (ajustement au fonctionnement des séances du conseil de la Ville et à la présidence des séances du conseil et des réunions du comité plénier)

Document d'aide à la décision [GRE-2024-038](#) et [Lettre du maire](#)

ATTENDU QUE la greffière adjointe mentionne que le Règlement RV3510 modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2024-34-42 a pour objet de prévoir que le maire peut demander au conseil de la Ville de choisir, pour la période qu'il détermine, un autre membre pour agir comme président du conseil et de vice-président du conseil et d'ajuster les règles de fonctionnement des séances du conseil de la Ville et des réunions du comité plénier en conséquence ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE1886 ;

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter le Règlement RV3510 modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2024-34-42, tel que joint à la fiche de prise de décision GRE-2024-038.

Adoptée à l'unanimité

CV2340

Adoption du Règlement RV-2024-34-89 modifiant le Règlement RV-2021-21-16 sur les permis et certificats (modification de certaines dispositions sur les arbres)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-004](#)

ATTENDU QUE la greffière adjointe mentionne que le Règlement RV-2024-34-89 modifiant le Règlement RV-2021-21-16 sur les permis et certificats a pour objet de modifier les normes minimales pour l'abattage d'arbres sans certificat d'autorisation;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE1919 ;

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'adopter le Règlement RV-2024-34-89 modifiant le Règlement RV-2021-21-16 sur les permis et certificats, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2024-0710.

Adoptée à l'unanimité

CV2341

Embauche d'un Directeur des technologies de l'information et de la transformation numérique

Document d'aide à la décision [GCH-2025-015](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

Il est résolu d'autoriser l'embauche de Martin Paré à titre de Directeur des technologies de l'information et de la transformation numérique, poste de cadre supérieur contractuel régulier à temps complet, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer le contrat de travail à intervenir entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

CV2342

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil prennent la parole.

CV2343

Félicitations à Travail jeunesse

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé à l'unanimité

De féliciter Travail jeunesse pour son 25^e anniversaire de fondation et de souligner son engagement auprès de la communauté de la région Chaudière-Appalaches de 16 à 35 ans, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV2344

Félicitations à Léviski la balade

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé à l'unanimité

De féliciter Léviski la balade pour l'excellence dans l'organisation et la tenue de l'édition 2025 de la quatrième tranche du circuit Demers, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV2345

Félicitations au 129^e Groupe scout de Saint-Jean/Saint-Romuald

Il est proposé par Brigitte Duchesneau
Appuyée à l'unanimité

De féliciter le 129^e Groupe scout de Saint-Jean/Saint-Romuald pour l'excellence dans l'organisation d'une présentation sur leurs apprentissages et leur expérience éducative lors de leur voyage au Costa Rica à l'été 2024, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV2346

Félicitations au Club lions

Il est proposé par Brigitte Duchesneau
Appuyé à l'unanimité

De féliciter le Club lions pour l'excellence dans l'organisation et la tenue de la 20^e édition du tournoi de quille du Défi de l'entreprise, qui a permis aux à l'organisme des Personnes handicapées en action de la Rive-Sud de bénéficier de deux avant-midis d'amusement et de détente et pour le versement d'un don à La ruche, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV2347

Félicitations à Mon quartier de Lévis

Il est proposé par Isabelle Demers
Appuyé à l'unanimité

De féliciter Mon Quartier de Lévis pour l'excellence dans l'organisation et la tenue de l'activité de sculptures sur glace, du 21 au 23 février 2025, et de remercier les artistes, les citoyennes et citoyens, ainsi que les commerçantes et les commerçants pour leur participation à l'activité, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV2348

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

À dix-huit heures cinquante, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Caroline Asselin, greffière adjointe